



Préambule : le but de ce tract n'est pas de raviver une puérule guéguerre entre syndicats, mais juste de rétablir la vérité sur des faits avérés

PGIS : projet suspendu, mais pas arrêté !

En date du 10 octobre 2023, le Tribunal Judiciaire de Rouen a rendu son verdict suite au référé qui avait été fait au sujet de la consultation du CSE sur les modifications des plages horaires des PGIS.

Quels en sont le résultat et ses conséquences ?

Le Tribunal a confirmé que le CSE aurait dû être consulté car les changements engendrés par ce projet sont bien des modifications majeures et abouties présentées par la Direction.

L'UNSA n'est pas surprise de cette décision puisque nous n'avions pas cessé de dire à la Direction que les élus devaient être consultés sur ce projet et non pas comme elle l'a fait uniquement en les informant.

La Direction a fait fi de toutes ces remarques comme elle le fait depuis de nombreux mois en essayant de passer outre l'instance du CSE.

Malheureusement, cette décision ne pourra que suspendre provisoirement ce projet et non pas définitivement comme certains pourraient le penser.



Pourquoi ? Parce qu'il suffira à la Direction de consulter le CSE dans les formes légales pour relancer celui-ci.

« Et si le CSE donne un avis négatif ? » nous direz-vous : Eh bien, ça ne changera rien, la consultation aura eu lieu et comme l'avis du CSE n'est que consultatif, la Direction pourra allègrement mettre en place son projet.

L'intérêt pour les salariés et les élus est que dorénavant la Direction hésitera avant de passer en force et pensera à consulter les élus du CSE pour les futurs projets d'envergure qu'elle envisage.

L'UNSA tient à rétablir la vérité sur des événements mentionnés dans un tract FO du 13/10/2023.

Dès l'information en CSE de ce projet pour les PGIS, l'UNSA a compris que la Direction remettait en cause les horaires mobiles et a proposé aux autres organisations à plusieurs reprises de s'unir pour organiser un mouvement de grève. **Aucune organisation syndicale n'a suivi.**

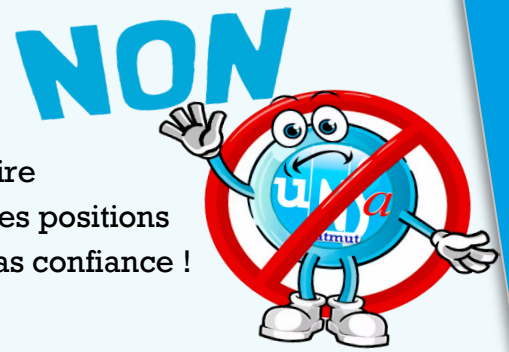
Profitant de la venue de la Direction à Montauban, l'UNSA a organisé une grève locale le 30 mai 2023 pour manifester contre ce projet. Cette mobilisation a fait bouger les lignes et fait réfléchir la Direction au vu du mécontentement de beaucoup de gestionnaires. **Et pas seulement à Montauban.**



Au CSE extraordinaire de juin dernier, les élus ont présenté une résolution pour procéder à une expertise sur la situation actuelle des PGIS. Toutes les organisations syndicales semblaient d'accord sur le principe. Pourtant, la CFE-CGC s'est abstenue, idem pour la CFTC et la CFDT qui ont fait volte-face. **Seuls l'UNSA et la CGT ont voté pour...
Dompage pour les gestionnaires des PGIS !**

Au CSE de juillet 2023, certes 3 élus UNSA se sont abstenus dans un premier temps.

Pourquoi ? Parce qu'ils ont refusé de donner mandat à la secrétaire CFE-CGC pour les représenter devant le tribunal compte tenu des positions pro-direction de son syndicat. Nous ne lui faisons absolument pas confiance !
Et cela n'entravait aucunement la procédure.



De plus, à la question : « le CSE soutient-il l'action initiée par l'organisation syndicale FO et se joint à la cause sur le fondement de demander une information-consultation sur le dossier PGIS en l'état ? », **les élus UNSA ont voté POUR et ce, sans réserve.**



L'UNSA sait se "mouiller" car nous avons assigné seuls au tribunal la Matmut pour non-respect de l'accord CSE. Nous n'avons eu aucun soutien des autres syndicats et certains se sont même ralliés à la Direction pour nous enfoncer et régler des comptes personnels, surtout FO !

A cause de l'absence de soutien, voire pire, nous avons été déboutés !

Contrairement à ce qu'affirme FO, dans la procédure sur les PGIS, l'UNSA n'a pas été assignée puisqu'apparemment l'UNSA n'existe pas pour FO ! **L'UNSA s'en est d'ailleurs offusquée lors de ladite réunion.**

À l'inverse des autres organisations syndicales qui ne se sont pas présentées lors du jugement, l'UNSA se serait déplacée.

Comme le dit FO, la chronologie est importante mais elle doit refléter la vérité des faits, ce qui n'est pas le cas dans son tract du 13/10/2023. **Tout est vérifiable dans le PV de la réunion du CSE de juillet 2023.**

En conclusion, c'est certes un répit pour les gestionnaires des PGIS mais un répit qui risque d'être de courte durée.

La position de l'UNSA est claire depuis le début, ainsi que nos actes qui le prouvent.

Ce projet n'est pas viable pour les gestionnaires qui n'en veulent pas.

L'UNSA espère que la Direction tirera les leçons de cette défaite prévisible au tribunal et respectera à l'avenir le code du travail et les instances représentatives du personnel.

L'UNSA demande à la Direction d'abandonner ce projet. Dans le cas contraire, l'UNSA est prête à réinitier un mouvement de grève sur toutes les PGIS avec toutes les organisations syndicales qui souhaitent s'y joindre.

L'UNSA, le syndicat, fidèle à ses engagements, sera toujours à vos côtés.



Unsa-Matmut
tél. 06 09 87 01 97
unsa.matmut@gmail.com

Nouveau
Rejoignez-nous sur
LinkedIn